



---

# LIGUE DES OPTIMISTES DE LA CONFÉDÉRATION HELVÉTIQUE

---

---

## STATUTS

---

---

---

## STATUTS GÉNÉRAUX

---

---

---

### ART. 1

---

L'association « Ligue des Optimistes de la Suisse » est une association à but non lucratif régie par les articles 60 et suivants du Code Civil Suisse, pour autant que les présents statuts n'y dérogent pas.

---

---

### ART. 2

---

Le siège de l'association est situé dans le canton de Genève ; actuellement au Boulevard de la Cluses, 81 – CH1211.

---

---

### ART. 3

---

La durée de l'association est indéterminée.

---

---

---

## BUTS DE L'ASSOCIATION

---

---

---

### ART. 4

---

L'association a pour but de développer une vision optimiste de l'avenir en conciliant l'humanisme et son application pratique dans les défis de la société au quotidien.

---

---

---

## OBJECTIFS & ACTIVITÉS

---

---

---

### ART.5

---

La Ligue des Optimistes de la Confédération Helvétique a pour objectifs de :

- Participer à l'élévation de *l'état de Conscience*;
- Promouvoir l'évolution des mentalités des habitants de la Suisse vers davantage d'optimisme ;
- Renforcer l'enthousiasme, la bonne humeur et la pensée positive, l'audace et l'esprit d'entreprise, *le respect*, l'humilité ainsi que l'entente des citoyens et des communautés.

La Suisse est un pays d'une grande diversité culturelle et linguistique. Celle-ci incarne une véritable source d'inspiration pour la réalisation de projets au sein d'une société ouverte et responsable. Dans cette perspective, la ligue a également pour but de rendre les citoyens plus conscients de ce que vivre en Suisse constitue un privilège considérable et de favoriser l'esprit d'ouverture au Monde.

L'association n'est pas un forum politique et n'entrera pas dans ce débat.

Les activités de l'association seront centrées sur :

- La participation à l'organisation du Congrès annuel de la ligue des optimistes sans frontière ;
- La participation à des réunions d'échange d'idées et de bonnes pratiques avec les différentes associations de la ligue des optimistes ;
- Les activités autres que les deux activités précédentes seront définies par les membres du bureau après consultation, en cohérence avec la mission de l'association.

---

---

## MEMBRES

---

---

---

### ART.6

---

#### 6.0 ENGAGEMENT MORAL DES MEMBRES

Toute personne, quelle qu'elle soit et qu'importent sa nationalité, l'endroit où elle réside, ses convictions religieuses et philosophiques, la couleur de sa peau, la langue qu'elle parle, l'infirmité dont elle serait atteinte ou son histoire, peut être membre, pour autant qu'elle adhère à l'esprit de l'association.

Convaincus de ce que la pensée est créatrice de réalité, ils combattront la résignation, la morosité et les idées négatives et préféreront les bonnes aux mauvaises nouvelles.

Les membres apprécieront que l'on parle bien d'eux quand il est si facile de dire du mal des autres.

#### 6.1. LES MEMBRES ADHÉRENTS.

Les membres adhérents sont les personnes qui ont adhéré à l'association et qui n'ont pas fait l'objet d'un refus d'adhésion par le comité exécutif.

Le comité exécutif tient à jour la liste des membres. Il peut en retirer les personnes ayant plus de six mois de retard dans le versement de leurs cotisations.

Le comité exécutif fixe les modalités de leur agrément, ainsi que les droits et obligations attachés à celui-ci.

Chaque membre peut sortir à tout moment de l'association en faisant part de sa décision au comité exécutif.

#### 6.2. LES MEMBRES PROTECTEURS.

Les membres protecteurs sont des membres adhérents acceptant de s'acquitter d'une cotisation supérieure de leur choix à celle fixée par le comité exécutif.

Les membres protecteurs sont les membres adhérents qui ont été admis en cette qualité par le comité exécutif en raison d'une cotisation supérieure qu'ils acceptent d'acquitter.

Les membres protecteurs ne jouissent d'aucun privilège en raison de leur générosité.

### 6.3. LES MEMBRES D'HONNEUR.

Le comité exécutif peut accorder la qualité de membre d'honneur aux personnes qui lui rendent d'éminents services, ainsi qu'à celles auxquelles il reconnaît des mérites particuliers dans l'esprit de l'association.

Le comité exécutif peut omettre de la liste un membre d'honneur qui aurait cessé de répondre au critère en vertu duquel il est devenu membre d'honneur. Le comité exécutif n'aura à fournir aucune justification de sa décision.

### 6.4. PERTE DE LA QUALITÉ DE MEMBRE

a. Tout membre est libre de se retirer en adressant sa démission au comité exécutif.

b. Un membre peut être exclu si :

- il a adopté un comportement qui mettrait en cause l'honorabilité de l'association ou serait susceptible d'avoir un tel effet ;
- il s'est opposé aux objectifs poursuivis par l'association et, de ce fait, nuit à la poursuite de son objet ;
- il a usé de sa qualité de membre à des fins personnelles, politiques, commerciales, industrielles ou professionnelles qui seraient incompatibles avec l'honorabilité ou l'esprit de l'association.

c. L'exclusion d'un membre est prononcée par le comité exécutif statuant à la majorité des deux tiers des membres présents et représentés. Le comité exécutif n'aura pas de justification à fournir.

d. Le membre démissionnaire, suspendu ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations déjà versées. De même, la cotisation due pour l'année entamée au moment de l'acte justifiant l'exclusion le demeure.

### 6.5. DROITS ET OBLIGATIONS DES MEMBRES

a. Les membres effectifs peuvent consulter au siège de l'association et sans déplacement le registre des membres.

b. Les membres n'ont aucun droit sur l'avoir social.

c. Les membres n'encourent aucune obligation personnelle du fait des décisions prises par l'association.

d. L'Assemblée générale peut décider de suspendre ou de retirer le statut de membre à une ou plusieurs personnes pour justes motifs, notamment si la ou les personnes concernées ont porté préjudice à l'association.

## ORGANES ET PROCÉDURE:

---

---

### ART. 7

---

Les organes de l'association sont : l'Assemblée générale, le comité exécutif et le Vérificateur des comptes.

---

### ART. 8

---

L'Assemblée générale est l'organe suprême de l'association. Elle réunit tous les membres de l'association et prend les décisions importantes. Elle est compétente notamment pour:

- modification des statuts;
  - nomination des membres du Conseil exécutif et du Vérificateur des comptes;
  - voter la décharge du comité;
  - adopter le règlement;
  - Etc.
- 

### ART. 9

---

L'Assemblée générale se réunit au moins une fois par année en session ordinaire.

L'Assemblée générale est convoquée sur ordre du Comité exécutif ou par un cinquième des membres de l'association.

Les convocations se font soit par voie de courrier postal au moins 20 jours avant la date de l'assemblée générale, soit par courriel à la dernière adresse communiquée par chaque membre.

Toute proposition à soumettre à l'Assemblée générale doit parvenir par écrit au Comité au moins 10 jours à l'avance.

---

### ART. 10

---

Chaque membre dispose d'une voix.

Les décisions de l'Assemblée générale relatives à la dissolution ou à la modification des statuts sont prises à la majorité des deux tiers. Les autres décisions sont prises à la majorité simple. En cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante.

---

### ART. 11

---

L'administration de l'association est confiée à un Comité exécutif qui assure la gestion des avoirs et des projets de l'association.

---

## ART. 12

---

Le Comité exécutif se compose de 3 à 10 membres de l'association, dont au moins un président, un trésorier et un secrétaire. Dans le comité exécutif un à deux membres représenteront chaque région suisse : romande, alémanique, tessinoise et romanche. Le comité exécutif est réélu lors de chaque assemblée générale ordinaire.

---

## ART. 13

---

Le Comité prend toutes les décisions utiles au bon fonctionnement de l'association. Il assume notamment les charges suivantes :

- représenter l'association vis-à-vis des tiers;
- diriger son activité;
- gérer le budget et les ressources de l'association;
- passer et signer les contrats et autres actes au nom de l'association;
- convoquer et présider les assemblées générales;
- déléguer certaines tâches à des tiers;
- Etc...

---

## ART. 14

---

Les décisions du Comité exécutif sont prises à la majorité simple.

---

## ART. 15

---

Le Comité exécutif représente l'association vis-à-vis des tiers.

Les membres du Comité exécutif engagent l'association par la signature collective à deux, dont celle du Président ou du vice-président.

---

## RESSOURCES ET RESPONSABILITÉ

---

---

## ART. 16

---

Les ressources de l'association comprennent:

- Les cotisations des membres adhérents, protecteurs et d'honneurs.
- Les dons et les legs.
- Les subventions privées ou officielles
- Les cotisations de sponsoring ou de mécénat.

Les cotisations annuelles sont fixées par le comité exécutif pour les différentes catégories de membres.

Le comité exécutif peut fixer des cotisations différentes pour les personnes physiques et pour les personnes morales. Il peut de même opérer une distinction en fonction du type et de l'importance de la personne morale.

Le comité exécutif peut créer une cotisation unique d'« **Eternel Optimiste** ».

---

#### ART. 17

---

Les membres de l'association ne sont pas responsables personnellement des dettes sociales qui ne sont garanties que par l'actif social de l'association.

---

### DISSOLUTION

---

---

---

#### ART. 18

---

La dissolution de l'association peut être décidée par l'assemblée générale.

En cas de dissolution, les avoirs de l'organisation, une fois les comptes bouclés, seront donnés à une organisation poursuivant un but similaire ou une fondation humanitaire.

Les présents statuts ont été adoptés par l'assemblée constitutive du 06 juin 2013 à Genève

Noms et Signatures:

Président, M. Rodolphe Meyer

Vice-Président, M. Emmanuel Tonuitti

Secrétaire, M. Peter Rohner

Trésorier, M. Benoit Debande

Parrain, M. Luc Simonet

---

# ANNEXE

---

---

## NOTRE VISION

---

« ...Nous avons un esprit et non une doctrine. Cet esprit est un esprit de solidarité, de justice, de liberté, de respect pour la personne humaine. Si diverses que soient nos croyances, si dissemblables que soient nos milieux, nous avons tous cette conviction commune que c'est pour l'homme un devoir positif de se dévouer et d'agir ; nous estimons donc que toutes les façons de vivre ne sont pas équivalentes; nous combattons le nihilisme moral, quelque nom qu'il porte; nous croyons à la nécessité, à l'efficacité de l'effort... Nous sommes persuadés que, dans notre société émiettée, les divisions sont plus factices et moins irréductibles qu'elles ne le paraissent et que, dans une commune recherche de la paix sociale et de l'union nationale, peuvent se rencontrer les hommes de bonne foi, dégagés de tout esprit de secte et de parti... »

*André Maurois in « Lyautey »*

---

## NOS IDÉES

---

La Ligue des Optimistes de la Suisse est la branche suisse de l'association internationale Optimistes Sans Frontières. Elle souhaite promouvoir un certain nombre d'idées et de valeurs qui sont toujours susceptibles de changer.

Voici ce qu'elles sont à cet instant précis:

1. La responsabilité est le fondement de l'optimisme.
2. Celui qui veut des perles doit plonger à la mer.
3. L'optimisme repose sur des valeurs humaines fortes.
4. La résignation est une pollution.
5. Être optimiste ne signifie pas feindre que l'on va bien à chaque instant de sa vie.
6. La critique est aisée, mais l'art difficile.
7. L'optimisme se construit sur la confiance et le réalisme.
8. L'optimisme est bon pour la santé.
9. Il n'y a pas d'alternative à l'optimisme réaliste.
10. La réalité du monde est plus belle que ce que nous en montrent les médias.
11. La Suisse est un des pays les plus prospères et les mieux organisés du monde..
12. Les Suisses sont formidables par leur diversité culturelle et linguistique.



---

## 1. LA RESPONSABILITÉ EST LE FONDEMENT DE L'OPTIMISME

---

L'optimisme relève d'une décision qui requiert apprentissage, travail sur soi et discipline. Tant que nous attribuons à d'autres ou aux circonstances la responsabilité de nos malheurs et de nos difficultés, nous ne pouvons transformer notre vie. Une belle vie est un privilège réservé aux personnes conscientes de leur pouvoir, ainsi que de la liberté et de la responsabilité qui l'accompagnent. Ces personnes-là préfèrent abandonner les routes faciles du conformisme pour se risquer sur les chemins audacieux de la créativité.

---

## 2. CELUI QUI VEUT DES PERLES DOIT PLONGER À LA MER.

---

Paradoxalement, plus nous avons de sécurité, plus nous avons peur, peur de perdre la sécurité. Nous croyons, avec Goethe, qu'il y a une vérité élémentaire qu'il ne faut ignorer sous peine de tuer les idées innombrables et les plans splendides, à savoir qu'au moment où un être s'engage définitivement, la Providence bouge aussi et que toutes sortes de choses se mettent alors en place pour réaliser ce qui jamais ne se serait produit autrement. Tout un courant d'évènements issu de cette décision s'élève en sa faveur sous la forme d'incidents fortuits, de rencontres ou d'une assistance suprasensible qu'aucun homme n'aurait pu rêver rencontrer sur sa route. L'audace contient du génie, de la puissance, de la magie....

---

## 3. L'OPTIMISME REPOSE SUR DES VALEURS HUMAINES FORTES

---

Pour Emmanuel Kant, nous devons agir de telle sorte que l'ordre du Monde ne soit pas troublé si tout le monde agissait comme nous agissons. Dans le même sens, Fédor Dostoïevski disait que tout homme est responsable de tout devant tous....

Nos valeurs de réalisme, de modestie, de prudence et de neutralité doivent nous permettre de continuer à nous adapter aux nouveaux défis mondiaux en développant une vision optimiste et positive pour le futur.

---

## 4. LA RÉSIGNATION EST UNE POLLUTION.

---

« Il est peu de vertus aussi tristes que la résignation ; elle transforme en fantasmes, rêveries contingentes, des projets qui s'étaient d'abord constitués comme volonté et comme liberté. »

*Simone de Beauvoir*

« Ceux qui vivent, ce sont ceux qui luttent ; ce sont ceux dont un dessein ferme emplit l'âme et le front, ceux qui d'un haut destin gravissent l'âpre cime, ceux qui marchent pensifs, épris d'un goût sublime, ayant devant les yeux sans cesse, nuit et jour, ou quelque labeur ou quelque grand amour. C'est le travailleur, pâtre, ouvrier, ceux dont le cœur est bon, ceux dont les jours sont pleins, ceux-là vivent. »

*Victor Hugo*

---

## 5. ÊTRE OPTIMISTE NE SIGNIFIE PAS FEINDRE QUE L'ON VA BIEN À CHAQUE INSTANT DE SA VIE.

---

« L'optimisme n'est pas une aptitude congénitale au bonheur qui nous affranchirait des problèmes douloureux et des grands chagrins de notre vie. Être optimiste, c'est prendre conscience que ce n'est pas le chemin qui est difficile, mais le difficile qui est le chemin. »

*Kierkegaard*

« L'optimisme que nous appelons de nos vœux est un état de conscience incarné dans la réalité, parce qu'une société qui tomberait dans une spiritualité béate ne vaudrait guère mieux qu'une société matérialiste affranchie de tous repères spirituels. "Autant l'optimisme béat, c'est-à-dire inactif, est une sottise, autant l'optimisme, compagnon de l'effort, pour sortir des difficultés, des souffrances, des lésions fonctionnelles et organiques, est légitime. »

*Léon Daudet*

« Si ta vie quotidienne te paraît pauvre, ne l'accuse pas, accuse-toi plutôt. Dis-toi que tu n'es pas assez poète pour en convoquer les richesses. »

*Colette Nys-Mazure*

---

## 6. LA CRITIQUE EST AISÉE, MAIS L'ART DIFFICILE.

---

Cette locution proverbiale a été imaginée en 1732 par Philippe Néricault, auteur et comédien. Nous pensons qu'il serait bien que, fort de l'enseignement de Socrate, chacun soit attentif à ne parler d'autrui que de manière vraie, bienveillante et utile.

---

## 7. L'OPTIMISME SE CONSTRUIT SUR LA CONFIANCE ET LE RÉALISME.

---

Nous allons initier une révolution culturelle fondée sur la confiance en l'avenir, cette confiance qui engendre le désir et le plaisir d'entreprendre pour que demain le monde soit plus beau, plus humain qu'il ne l'est aujourd'hui, une révolution culturelle qui choisira la coopération inspirée par la croyance en l'abondance, plutôt que la concurrence qui repose sur la crainte de la pénurie.

La confiance est lumineuse. Elle est à l'opposé de nos peurs, de nos peurs qui souvent sont arrimées à l'ignorance, et en particulier la peur de l'autre dans ses différences, de l'autre si différent de moi socialement et culturellement, de l'autre dont la peau n'a pas la même couleur que la mienne, de l'autre qui pratique une autre religion que la mienne, de l'autre qui parle une autre langue.

Nous ne cherchons pas à convaincre les pessimistes, les sceptiques ou autres cyniques. Notre association s'adresse aux personnes qui ont opté volontairement pour l'optimisme, afin que leur réunion augmente la force et l'efficacité de leur enthousiasme.

---

## 8. L'OPTIMISME EST BON POUR LA SANTÉ.

---

Il est démontré qu'en cultivant l'optimisme et la pensée positive, une personne améliore considérablement ses chances de vivre plus longtemps en bonne santé.

"J'ai choisi d'être heureux. C'est mieux pour la santé"

*Voltaire*

---

## 9. IL N'Y A PAS D'ALTERNATIVE À L'OPTIMISME RÉALISTE.

---

Chaque jour que nous cédon au scepticisme ou à l'immobilisme nous rapproche un peu plus de l'impasse planétaire. Il est trop tard pour être pessimiste.

---

## 10. LA RÉALITÉ DU MONDE EST PLUS BELLE QUE CE QUE NOUS EN MONTRENT LES MÉDIAS.

---

Tout ce qui est négatif, la violence, la criminalité, les incendies, les licenciements collectifs, les catastrophes sont très télé - et photogéniques. Nous ne demandons pas que ces mauvaises nouvelles soient tuées, mais nous aimerions que les médias soient attentifs aussi aux bonnes nouvelles qui sont beaucoup plus nombreuses que les mauvaises. On ne nous parle que des gens qui se comportent mal. Nous voulons aussi entendre parler des centaines de milliers de personnes qui, chaque jour, œuvrent courageusement et du mieux qu'ils le peuvent à améliorer le monde.

---

## 11. LA SUISSE EST UN DES PAYS LES PLUS PROSPÈRES ET LES MIEUX ORGANISÉS DU MONDE...

---

Il y a dans le monde peu de pays qui fonctionnent aussi bien que le nôtre. Nous avons une excellente administration, des réseaux de routes, de chemins de fer, des transports en commun, un habitat décent, une main d'œuvre qualifiée, souvent polyglotte, encore beaucoup d'entreprises bien structurées et bénéficiaires. Il faut vraiment que nous cessions de nous plaindre sans cesse de n'importe quoi et que nous nous posions la question de savoir dans quel pays nous souhaiterions déménager. Notre propos n'est pas de prétendre que tout va bien, mais de demander que l'on parle aussi des innombrables aspects magnifiques de la Suisse.

---

## 12. LES SUISSES SONT RICHES PAR LEUR DIVERSITÉ CULTURELLE ET LINGUISTIQUE.

---

Notre diversité culturelle et linguistique est un atout considérable. La diversité de nos cultures et de nos langues nous a permis de développer le sens de la négociation et du compromis et c'est là précisément que réside notre plus-value. Il y va de notre plus grand intérêt de maintenir et respecter cette diversité culturelle et linguistique. Pour que les citoyens des différentes communautés et cultures puissent s'apprécier, il faut qu'ils se parlent davantage, dans le respect de leurs différences. Notre souhait profond est que germanophones, francophones, italophones, chrétiens, juifs, musulmans, libres penseurs, noirs, jaunes, blancs voient en leurs différences culturelles, linguistiques, religieuses ou de couleur de peau une grande source de richesse et de progrès. Au fond, notre mission est de participer, en cohérence avec nos valeurs, à la création d'une société plus humaine dans laquelle chacune et chacun puisse trouver considération et respect.